

Compte-rendu de la réunion des référents de proximité
Etablissement SPECTACLES
07 février 2024

Début de réunion : 14h00

Référents de Proximité :

[illegible]

cueille les Référents de proximité et les félicite pour leurs mandats.
Etablissement Spectacles a évolué depuis la précédente mandature et qu'elle présentera l'organisation lors de la prochaine réunion.

Un tour de table est fait pour que chacun puisse se présenter.

1. Point sur les modalités de fonctionnement (rôles et missions)

lique le rôle et les missions des Référents de proximité.

Par délégation du CSE, les Référents de Proximité exercent le dialogue social de Proximité. Ils sont des capteurs et prennent en compte les préoccupations et les besoins quotidiens des salariés de leur établissement dans le cadre d'échanges réguliers avec la hiérarchie.

Ils sont en proximité des salariés et des leaders afin de traiter les réclamations individuelles et collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail ainsi que celles des accords applicables dans l'Entreprise à l'exception de la santé et de la sécurité qui relèvent de la seule compétence CSSCT.

Ainsi, seules les situations où persiste une difficulté d'interprétation sont remontées au Chef d'établissement lors des réunions.

Les Référents de proximité ont également un droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes et sont des capteurs de situation en lien avec les CSSCT (stress, RPS, harcèlement etc) ; ils alertent dans ce cadre le secrétaire et le président de la CSSCT.

_____ souligne l'importance de leur rôle en proximité avec les leaders et les salariés

Un point est fait sur les moyens des Référents de proximité (badge, sticker, local...) ainsi que sur la pose des heures de délégations via le planning prévisionnel en début de mois et le planning réalisé en fin de mois.

2. Election éventuelle d'un(e) coordinateur(trice) parmi les Référents de proximité

_____ ande aux Référents de proximité s'ils souhaitent élire un coordinateur.

A l'unanimité, les Référents de proximité répondent négativement.

3. Détermination du calendrier prévisionnel des réunions bimestrielles pour l'année 2024.

_____ age les dates des réunions RDP de l'année :

- Mercredi 7 février à 14h00
- Mercredi 20 mars à 14h00
- Vendredi 17 mai à 9h30
- Mardi 16 juillet à 14h00
- Vendredi 27 septembre à 9h30
- Jeudi 14 novembre à 14h00

Après traitement des points de l'ordre du jour _____ de si les Référents de proximité veulent partager des sujets.

Les Référents de proximité demandent s'il est possible d'assister à une réunion pendant ses congés.

[REDACTED] ondu par la négative précisant que les autres Référents de proximité sont re le relai.

Les Référents de proximité demandent à ce que les leaders soient informés des dates de réunion.

[REDACTED] ique que cela a déjà été fait.

[REDACTED]

Prochaine réunion le <u>mercredi 20 mars à 14h00</u> . Les Référents de proximité ont <u>jusqu'au vendredi 1^{er} mars</u> pour envoyer les situations non résolues avec le management et qu'ils souhaitent traiter en réunion.
--

[REDACTED]

Spectacles